

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	41

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

DELIBERATION n°2009/53

L'An deux mille neuf et le jeudi 28 mai à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 19 mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Lys, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, DAGUERRE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, LAUR, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, CLAVIER, HELIP, GANTCH, SOULE, CASENAVE, NOUGUE-DEBAT, TOUTU, MOUNAUT Marie-Josée, LAMOURE, HOURQUEIG.

Présent(s) suppléant(s) : Mme HOURCLE Claudine (représentant CASADEBAIG Didier)
M. DEPAY Eric (représentant LE GALLOU Pierre)
M. BARATS Gérard (représentant CARRERE-GEE Louis)
M. MOUNAUT Pierre (représentant CASADEBAIG Robert)

Secrétaire de séance : M. CAMBILHOU Jean-Bernard

VOTE : à l'unanimité

Objet : TOURISME : Expertise du Tour Pédestre de la Vallée d'Ossau

Le Président, après avoir rappelé l'objet de la consultation pour la réalisation d'une expertise du Tour pédestre de la Vallée d'Ossau et présenté le projet de cahier des charges, propose de procéder à la validation de ce dernier.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ENTERINE le projet de cahier des charges,

AUTORISE le Président à lancer la consultation selon la procédure de marché à procédure adaptée et signer l'ensemble des pièces du marché suite au choix du prestataire par la commission d'appel d'offres.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Francis COUROUAU



Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Expertise 2009 du Tour Pédestre de la Vallée d'Ossau
Cahier des charges

Préambule

La communauté des communes de la Vallée d'Ossau (CCVO), créée le 01 janvier 2009, a pris la compétence « développement touristique » et absorbé, dans le même temps, le Syndicat Touristique du Canton de Laruns (SIVU).

Ce dernier a aménagé, à partir de 2006, le Tour Pédestre de la Vallée d'Ossau (TVO), circuit en plusieurs étapes, qui est donc dorénavant sous la maîtrise d'ouvrage de la CCVO.

Afin de garantir un service de qualité aux utilisateurs de ce circuit, il est nécessaire d'effectuer une expertise annuelle visant à déterminer les travaux d'entretien nécessaires.

Le conseil communautaire du 09 avril dernier a budgété la sous-traitance de cette expertise pour 2009. Ceci fait l'objet de la présente consultation.

1. Présentation du circuit

Ce circuit se présente en 7 étapes principales et 3 dérivations :

Etape	Distance	Dénivelé ⬆	Dénivelé ⬇
1. Eaux-Chaudes/Laruns	17 km	1 100 m	1 200 m
2. Laruns/Bilhères	19 km	1 300 m	1 200 m
3. Bilhères/Louvie-Juzon	14 km	700 m	950 m
4. Louvie-Juzon/Granges du Dès	16 km	1 000 m	500 m
5. Granges du Dès/Col d'Aubisque	12 km	1 000 m	250 m
6. Col d'Aubisque/Eaux-Bonnes par Gourette	13 km	500 m	1 500 m
7. Eaux-Bonnes/Eaux-Chaudes	12 km	900 m	900 m

Dérivation	Distance	Dénivelé ⬆	Dénivelé ⬇
1. Cabane d'Arriutort/Bilhères	17 km	300 m	1 300 m
2. Louvie-Juzon/Port de Castet	7 km	400 m	-
3. Col d'Aubisque/Eaux-Bonnes par Aas	14 km	400 m	1 300 m

Total de la distance : 141 km.

Dénivelé montant cumulé : 7 600 m

Dénivelé descendant cumulé : 9 100 m

Point le plus haut : 1870 m (Soum de Grum)

Le circuit est labellisé par la FFRP en GR de Pays et dispose ainsi d'un balisage officiel rouge et jaune. Les aménagements ont été terminés début 2008 mais seules les 3 premières étapes sont commercialisées et donc officiellement ouvertes (problème d'hébergement pour les étapes 4 et 5).

Le fléchage se compose de panneaux de couleur jaune en alu galvanisé au nombre initial de 75. Certains d'entre eux ont été victimes d'actes de vandalisme (poteau scié à la base, criblage aux plombs). Le nombre de panneaux en place est donc inférieur.

En zone d'estives, le fléchage est complété par des piquets en bois sur lesquels une balise est peinte. Là également, on a pu constater des déprédations qui posent problème pour la sécurité des randonneurs, ces piquets étant les seuls repères en cas de brouillard. Une attention toute particulière devra être portée à cette problématique.

Enfin, chaque départ d'étape est matérialisé par un panneau de départ (à l'exception de l'étape 5 et de la première dérivation).

Le circuit n'est pas répertorié sur topoguide mais des fiches plastifiées sont vendues en OT pour les 3 étapes commercialisées.

2. Objet de la consultation

L'objet principal de la mission faisant l'objet de la présente consultation est de déterminer la nature et le montant des travaux à réaliser sur le circuit et ses dérivations afin de le rendre parfaitement opérationnel, c'est-à-dire totalement sécurisé, pour ses utilisateurs.

La mission d'expertise comprend cinq postes :

2.1. Travaux de débroussaillage, enlèvement d'arbres

Chaque étape/dérivation devra faire l'objet d'une fiche de renseignements indiquant :

- . la distance en mètre linéaire à nettoyer
- . le nombre d'heures de travail à consacrer
- . une estimation financière des travaux de débroussaillage/enlèvement d'arbres
- . le matériel nécessaire au débroussaillage
- . les conditions d'accès au site pour un véhicule motorisé (accès direct, distance par rapport au point d'accès le plus proche)
- . une cartographie des lieux concernés

2.2. Travaux de terrassement et correction d'assiette

Chaque étape/dérivation devra faire l'objet d'une fiche de renseignements précisant :

- . les raisons pour lesquelles des travaux de terrassement/correction d'assiette s'avèrent nécessaires
- . un détail des travaux à entreprendre
- . le nombre d'heures de travail à consacrer
- . une estimation financière des travaux
- . les conditions d'accès au site pour un véhicule motorisé (accès direct, distance par rapport au point d'accès le plus proche)
- . une cartographie des lieux concernés

2.3. Fléchage

Un listing des panneaux sera fourni au soumissionnaire sélectionné. De même, les zones d'implantation des piquets seront transmises.

Le rapport devra indiquer la présence ou non de chaque panneau listé, son état ainsi que son positionnement GPS. Il en va de même pour les zones de piquetage.

Il mentionnera également d'éventuelles carences (panneaux manquants à des endroits jugés comme stratégiques par le soumissionnaire). Il est toutefois précisé que le fléchage du circuit ne doit être mis en place qu'en cas de réelle nécessité : croisement de chemins, sections où le sentier est peu visible (entrée d'estive par exemple), sections jumelées avec un autre fléchage (GR 10 par exemple),

2.4. Balisage du circuit

Le balisage originel est récent. Toutefois, certaines balises peuvent être en partie effacées voire manquantes (notamment les TAG, TAD et croix de Saint André). Comme pour le fléchage, le balisage doit être compris comme étant un simple appui pour le randonneur. Une balise tous les 100 m sur une portion linéaire n'a pas de sens sur ce circuit.

Cette réserve (faisant appel au bon sens du candidat) étant précisée, le rôle du soumissionnaire sera ici d'estimer le coût d'un balisage complémentaire.

Ce poste sera détaillé en ... :

- * jours de main d'œuvre avec le coût correspondant
- * estimation du matériel nécessaire

2.5. Autres travaux

Le soumissionnaire sélectionné pourra proposer d'autres aménagements qu'il jugerait absolument nécessaires pour la sécurité du randonneur (ex. : chicane). Ces travaux devront faire l'objet d'un descriptif et d'une évaluation financière.

3. Éléments à soumettre dans la réponse

Il est à noter que le rapport d'expertise devra obligatoirement être rendu au plus tard le **30 juin 2009**.

Chaque candidat désireux de proposer ses services adressera dans sa réponse

- une **proposition financière forfaitaire** pour l'ensemble de la mission d'expertise décrite plus haut
- un **échancier de réalisation** de la mission d'expertise
- ses **références** sur des missions similaires

Votre candidature doit être adressée sous pli recommandé avec accusé de réception à :

M. le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
12 Place Camps
64 260 Louvie-Juzon

avant le 12 juin 2009

Tout renseignement peut être obtenu en contactant :

- . M. Francis Courouau, Président de la CCVO au 05 59 05 66 77
- . M. Laurent Javelot, Chargé de mission Tourisme de la CCVO au 05 59 05 39 00 (mail : ccvo.tourisme@orange.fr).